

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU

Désignée secrétaire de séance : Mme Colette GROIZARD

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

DEL2024-026 – Désignation des représentants de la commune au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Barbâtre est membre du Groupement d'intérêt Public La Déferlante dont l'objet est de contribuer au développement et à la création d'activités culturelles pluridisciplinaires tout en favorisant leur diffusion auprès d'un large public.

Chaque commune doit désigner un représentant titulaire et son suppléant afin de la représenter au sein des instances du GIP.

Ainsi il est proposé au conseil municipal de désigner comme représentants de la Commune de Barbâtre au sein du GIP La Déferlante : Mme Sylvie GUEGUEN, membre titulaire, et M. Le Maire, Louis GIBIER, membre suppléant jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DESIGNE** en qualité de représentants de la commune au sein du GIP la Déferlante : Mme Sylvie GUEGUEN, membre titulaire, et M. Le Maire, Louis GIBIER, membre suppléant ;
- **CHARGE** M. Louis GIBIER, Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 11 JUL. 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le

11 JUL. 2024

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Colette GROIZARD

